



BORDEREAU DE COLLECTE DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE

En 2020, les modalités de collecte de la taxe d'apprentissage ont changé. Désormais, elle se calcule sur 0,68% de votre masse salariale, et 13% de cette somme peuvent être versés à l'entreprise de votre choix.

Les ESAT et les IME de l'AğaPei œuvrent au quotidien pour la formation et l'insertion professionnelle de personnes en situation de handicap. À ce titre, ces établissements sont habilités à percevoir la taxe d'apprentissage.

MONTANT VERSÉ

Montant : € Date :

Virement sur le compte suivant : IBAN FR76 1027 8022 0500 0322 6690 129 BIC : CMCIFR2A
Merci de bien vouloir préciser le libellé du virement suivant « TA suivi de votre numéro SIRET »

Chèque à l'ordre de l'AğaPei N° du chèque : Banque :

RENSEIGNEMENTS SUR L'ENTREPRISE

Nom de l'entreprise :

SIRET :

Adresse :

Code postal : Ville : Téléphone :

Interlocuteur : Fonction :

Email :

REÇU LIBÉRATOIRE

A l'issue de votre versement, nous vous ferons parvenir votre reçu fiscal libératoire.

Vous souhaitez le recevoir : par courrier par email

CHOIX DE L'ETABLISSEMENT (mention non obligatoire)

- ESAT Clermont Capelas – Fontenilles ESAT La Caillaouère - Auch ESAT Tricat Service - Albi et Gaillac
- ESAT Occitan - St Orens ESAT La Terrasse - Condom IME Autan Val Fleuri - Toulouse
- ESAT Le Vignalis - Flourens ESAT Les 3 Soleils - Fleurance IME Alain de Chanterac - Florentin
- ESAT Les Ateliers du Comminges ESAT Chantecler IME- SESSAD Les Hirondelles Auch

BORDEREAU A RETOURNER À : L'AğaPei – 8 place Alphonse Jourdain – CS 51507 - 31015 TOULOUSE
secretariats-siege@agapei.asso.fr

Avec nos remerciements.